

# Compte rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2025

Présents : Anne Marie Darguy, Maité Oxarango, Karine Perez, Chantal Echevertz, Kattalin Duhalde, Virginie Sabaloue, Samuel Biscay, Sabine Auge, Koxe Barbier, Ramuntxo Oteiza, Patrick Barneche, Frédéric Hernandez, Hervé Parachou, Arño Gastambide

Absents excusés : Philippe Mongabure

## 1. Affectation du résultat d'exploitation 2024

Le compte administratif 2024 fait apparaître sur le budget principal :

- Un excédent de fonctionnement de : 335 162.80 €
- Un excédent d'investissement de : 179 027.60 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 326 635.00 €
- Soit un besoin de financement de : 147 607.40 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 187 555.40 €

Le compte administratif 2024, a dégagé un excédent exceptionnel de fonctionnement lié aux opérations menées dans le cadre des budgets annexes pas suffisant pour compenser les restes à réaliser et la poursuite des investissements.

Adopté à l'unanimité

## 2. Vote des taux 2025 (proposition ci-dessous)

Le budget de fonctionnement prévu pour 2025 reste sobre et conforme aux années précédentes.

Il devra supporter différentes augmentations obligatoires en dépenses ainsi qu'une baisse régulière de l'engagement de l'Etat. Les dotations de l'Etat concernant la DGF en particulier mais aussi la compensation du montant de la taxe d'habitation, n'évoluent pas du tout et même baissent.

J'attire votre attention sur le tableau en annexe des différents taux de fiscalité et d'obtention de la DGF dans les communes avoisinantes avec, bien sûr le positionnement d'Ayherre.

Afin de nous aider à structurer le budget 2025, une évolution de la fiscalité sera nécessaire afin de dégager un excédent qui nous permet de financer une partie de notre budget d'investissement.

Sur le mandat, cela représentera moins de 1% par an sur 6 ans.

Conformément au choix fait pour 2024, le taux d'augmentation de la THRS est lui de 5%.

Taxes	Taux de L'année 2024	Taux votés en 2025	Bases prévisionnelles 2025	Produits attendus 2025
Taxe foncière bâties (TFB)	23.69	24.16	1 021 000	246 674
Taxe foncière non bâties (TFNB)	29.87	30.46	77 700	23 667
Taxe d'habitation (THRS)	11.67	12.25	127 700	15 643
<b>Total</b>				285 984

Adopté à l'unanimité

### 3. Vote du budget

#### BUDGET PRINCIPAL – Vue d'ensemble du fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	Propositions		Propositions
011 - Charges à caractère général	172 500,00	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	72 550,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	180 225,00	73 - Impôts et taxes	510 624,00
		74 - Dotations et participations	174 565,00
65 - Autres charges de gestion courante	180 250,00	75 - Autres produits de gestion courante	50 400,00
66 - Charges financières	14 500,00	002 – Excédent de fonct reporté	187 556,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>547 475,00</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>995 695,00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>448 220,00</b>		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>995 695,00</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>995 695,00</b>

#### Budget principal – Investissement

DEPENSES 2025		RECETTES 2025	
Déficit Investissement 2024 (001)	0	Excédts Fonction N-1 (1068)	326 635
Capital Emprunts	60 000	Excédent Fonction 2025	<b>417 119</b>
Remboursement portage EPFL	70 500	F.C.T. V. A.	40 000
TE64	7 000	Contrepartie amort.	31 101
Caution	2 000	<b>RAR</b>	181 696
		Caution	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>139 500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>998 551</b>

EXCEDENT DEGAGE

**859 051**

Opérations d'Equipement	RAR 2024	Invest. nouveaux 2025	Subvention	Solde
Réhabilitation Beltzagitea	416 466	0	156 600	259 866
Voirie/Réseaux	58 566	90 000	0	148 566
Défense incendie	1 299	42 000	0	43 299
Enfouissement colonne		5 000	0	5 000
Divers travaux / pont	17 000	80 000	0	97 000
Achat divers	15 000	0	0	15 000
Couverture Eglise		7 500	0	7 500
Traversée du bourg		187 820	30 000	157 820
Participation Lotissement		110 000	0	110 000
Préau Ecole publique		15 000	0	15 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>508 331</b>	<b>537 320</b>	<b>186 600</b>	<b>859 051</b>

**Besoin financier**

0

Adopté à l'unanimité

#### **4. Adhésion à la convention de participation à adhésion facultative du CDG64 Protection sociale complémentaire - Prévoyance**

Le Maire rappelle que la réglementation en vigueur prévoit la participation financière obligatoire des employeurs publics territoriaux et de leurs établissements à la couverture de leurs agents en matière de Prévoyance (« maintien de la rémunération ») à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a lancé une consultation, mutualisée au niveau de la coopération régionale des CDG de la Nouvelle-Aquitaine, en vue de conclure une convention de participation à adhésion facultative des collectivités et des agents couvrant le risque dit « Prévoyance ».

À la suite de cette consultation, le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, a souscrit le 11 juillet 2024 une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) ayant comme courtier RELYENS pour une durée de six (6) ans.

Proposition d'adhérer à la convention de participation à adhésion facultative pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques et la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) ayant comme courtier RELYENS, à effet du 1<sup>er</sup> mai 2025,

Proposition de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 35€ bruts, par agent et par mois.

Adopté à l'unanimité

#### **5. Signature convention de Convention de Co-maitrise d'ouvrage avec la commune d'Hasparren pour la réhabilitation du pont au lieudit « Xixta »**

La Commune d'Ayherre et la Commune d'Hasparren sont propriétaires du pont au lieu-dit « xixta » sur Haranburuko bidea à Ayherre et au Chemin de Lartzabalea à Hasparren, enjambant le cours d'eau « **La Joyeuse** ».

Le pont souffre de pathologies structurelles majeures, comme la fracture au niveau de la petite travée ou un affouillement en pied de la culée C0.

Ce bien nécessitant des travaux, les deux structures **ont recherché la possibilité de conclure une convention destinée à permettre la coordination de leurs interventions.**

En sa qualité de maître d'ouvrage unique et afin de mener à terme l'opération, la Commune d'Ayherre aura pour mission de procéder aux actes nécessaires à l'opération en respectant les réglementations en vigueur.

Les membres du Conseil Municipal ont pu lire tous les autres éléments de la convention, Le Maire propose donc la signature de cette convention.

Adopté à l'unanimité

#### **Questions diverses**

##### **Choix du gérant du Bar/Restaurant Gozategia :**

Suite à l'appel à candidatures diffusé, nous avons reçu 4 candidatures dont 2 ont été retenues par la commission extra-municipale en charge de ce dossier.

Suite aux différents entretiens menés par la commission et du rapport fait aux membres du Conseil, décision a été prise d'accorder la gérance à Mr ALFARO Jérôme.

**Itinéraires Plan Local de Randonnées :** cet itinéraire est à dénommer et une délibération sera à prendre pour son parcours lors du prochain Conseil municipal

**EPFL : préemption Malegarie.** Nous avons reçu le courrier d'acceptation de Mme Malégarie par l'intermédiaire de L'EPFL qui poursuivra le cheminement juridique de ce dossier, une délibération viendra formaliser cet achat. Le prix de cette vente fixée par le juge est conclu pour un montant de 218 000 € (430 000 € au départ, demande à 325 000 € et décision)

**Semaine Euskaraldia** du 15 mai au 25 mai : dynamique sociale, qui encourage, par la pratique, une plus grande utilisation de l'euskara au quotidien. La commune sera un lieu « Arigune » et L'association Beltzunze organisera le vendredi 16 mai à la maison pour tous une animation pour les enfants (**Gurashow**)

**Vendredis de l'Arberoue** : animation sur Ayherre le 25 juillet (à proposer et à voir avec les associations) et comme traditionnellement maintenant Abarrando le 22 août

**A Isturitz**, Le vendredi 4 avril aura lieu **un grand marché** avec la présence des producteurs de l'Arberoue. Pain, légumes, fromage de brebis, de vache, yaourts, poulets et bières seront proposés dont bien sûr un bon nombre de producteurs d'Ayherre.

**Collecte des déchets** : Nous vous informons de changements à partir du lundi 7 avril des jours de collecte des déchets, et notamment des ordures ménagères, ceci lié à la réorganisation des tournées.

La collecte des ordures ménagères n'aura plus lieu le **lundi mais le mercredi** pour les communes **d'Ayherre**, Bonloc, Mendionde, Macaye

La collecte des bacs jaunes aura lieu le vendredi sur les communes **d'Ayherre**, Bonloc, Mendionde, Macaye.